

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11

L'an **deux mil vingt-quatre, le 10 avril** le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, LEBLANC
MM BOURDEAU, SEBERT, FAUGÈRE, SICAUD, DUBANT, DELSOL

Absents/excusés : Mme PLAITANT, Mme FAUCONNIER
M SOULIVET

Pouvoir : de Mme PLAITANT à Mme CHASSELOUP
de Mme FAUCONNIER à Mme COUDERC

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Début de séance : 20H30

❑ **ORDRE DU JOUR** :

Présence de Madame Romualda METOUT
Conseillère aux décideurs locaux Cdc du Blayais et Cdc de l'Estuaire

1. Vote budget assainissement 2024
2. Vote budget commune 2024
- Questions diverses.

<u>PROCÈS-VERBAL</u>

Le Conseil Municipal remercie Madame METOUT pour sa présence et les explications apportées sur les attributions points par points pour le vote des budgets assainissement et commune pour l'année 2024.

Madame METOUT fait part au Conseil Municipal de la bonne santé financière de notre commune. En effet, les recettes réelles ont augmentées de 2.6 % et les charges de 12.3 %. Ceci étant tout à fait normal, considérant le contexte actuel. L'autofinancement de notre commune pour 2024 sera très probablement réalisable, il y a moins de personnel et les dépenses importantes ont déjà été réalisées lors des années précédentes.

L'endettement de notre commune est très faible et le fonds de roulement est très acceptable.

Notre commune de Mazion, a un petit emprunt qui se termine dans 2 ans.

Madame METOUT préconise tout de même d'augmenter les taxes foncières, bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Ce qui permettrait un levier supplémentaire pour l'amélioration du budget, et informe l'ensemble du Conseil Municipal que notre commune est une des rares communes à ne pas augmenter ces taxes depuis plusieurs années.

L'équilibre des budgets 2024 pour l'assainissement et la commune, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement est respecté, ainsi que pour les prévisions des recettes et des dépenses.

De plus Madame METOUT, fait un petit rappel sur la « fongibilité des crédits », permettant ainsi le transfert de crédits de chapitre à chapitre d'une même section. Sauf pour le chapitre du personnel.

Lors du vote des deux budgets, il est impératif d'autoriser la « fongibilité des crédits », le compte « dépenses imprévues » n'existant plus.

Madame METOUT, demande à l'ensemble du Conseil Municipal, s'il a des remarques sur les deux budgets 2024.

Les budgets Assainissement et Commune sont adoptés à l'unanimité.

Ci-dessous, les deux délibérations pour adoption des budgets.

Une « erreur de date » a été corrigée le 16 mai 2024 mention pieds de page « annule et remplace »

MAIRIE DE MAZION
33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12
Présents : 09
Pouvoirs : 02
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix avril**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, LEBLANC
MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, FAUGERE, SEBERT,

Absents excusés : Mmes PLATTANT, FAUCONNIER, Mr SOULIVET

Pouvoirs : Mme FAUCONNIER à Mme COUDERC -
Mme PLATTANT à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

VOTE DEFINITIF : DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget pour l'exercice 2024, sous le contrôle de Mme METOUT, Conseillère aux décideurs locaux.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote le Budget primitif à l'unanimité comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes 509 079.52 €
Dépenses..... 509 079.52 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes 138 993.63 €
Dépenses..... 138 993.63 €

TOTAL DU BUDGET :

Recettes 648 073.15 €
Dépenses..... 648 073.15 €

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 11 AVRIL 2024

SLO

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 mai 2024

La Secrétaire de Séance,



Michèle COUDERC

Le Maire,



The stamp is circular with the text "MAIRIE de MAZION" at the top and "33390 (Gironde)" at the bottom. The center features a coat of arms with a castle tower and a figure.

Maryse CHASSELOUP

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 11 AVRIL 2024



MAIRIE DE MAZION
33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, LEBLANC
MM BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, FAUGERE, SEBERT

Absents excusés : Mmes PLAITANT, FAUCONNIER

Pouvoirs : De Mme PLAITANT à Mme CHASSELOUP, de Mme FAUCONNIER à Mme COUDERC

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

VOTE DEFINITIF : DELIBERATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2024, entériné par Madame le Percepteur.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote le Budget primitif à l'unanimité et arrête ce Budget de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes 362 063.55 €
Dépenses..... 362 063.55 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes 336 123.64 €
Dépenses..... 336 123.64 €

TOTAL DU BUDGET :

Recettes 698 187.19 €
Dépenses..... 698 187.19 €

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 11 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 033-213302805-20240521-16052404-DE

S'LO

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 mai 2024

La Secrétaire de Séance,



Michèle COUDERC

Le Maire,



The image shows the signature of Maryse Chasseloup in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de MAZION' at the top, a central emblem, and '33390 (Gironde)' at the bottom.

Maryse CHASSELOUP

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 11 AVRIL 2024

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Prochaine réunion du conseil municipal : 22 mai 2024 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40